

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 07 octobre 2022

Le 07 octobre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rognaix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur BURDET Patrice, Maire de Rognaix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : BURDET Patrice, CHAMIOT-MAITRAL Benoît, HAZARD Olivier, MARTIN-BORRET Estelle, NAGORNY Monique, OLIVA Salvatore, TATOUT Sébastien.

Absents excusés : COULIBALY Alou, DUC Marie-Agnès

Absent : LIBBRECHT Sébastien

Secrétaire de séance : Olivier HAZARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 01/08/2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- ADMINISTRATION GENERALE :

Renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité du SDES pour la période 2024 – 2026.

Le renouvellement est approuvé à l'unanimité.

Approbation du nouveau règlement intérieur de la garderie scolaire pour la période 2022-2026.

Ce nouveau règlement entérine un assouplissement dans les délais de réservation.

Le nouveau règlement de la garderie scolaire est approuvé à l'unanimité.

Nomination d'un correspondant incendie et secours.

M. OLIVA Salvatore se porte candidat.

La nomination de M. OLIVA est approuvée à l'unanimité.

Nomination d'un correspondant défense.

M. BURDET Patrice se porte candidat.

La nomination de M. BURDET est approuvée à l'unanimité.

2- FINANCES :

Décision modificative N° 3 – Demande de remboursement périscolaire Réaffectation d'une ligne budgétaire pour demande de remboursement scolaire (régularisation de fin d'année scolaire pour cantine et garderie) de 300€.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

3- SUBVENTIONS :

Demandes de subventions

Il est rappelé que compte tenu des subventions déjà accordées, il reste 200€ budgétairement disponible.

La demande de subvention de l'association LOCOMOTIVE (aide aux handicapés) est acceptée pour un montant de 100 €.

Les demandes des associations Ordre national du mérite, Les Bleuets et Qi Gong Vie sont refusées.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

- M. Julien Buttiglieri, notre agent technique est nommé titulaire depuis le 1^e aout.
- Promotion immobilière sur la zone OAP de la ville : pour faire avancer le projet, il est envisagé de contacter l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) pour ce qui concerne la gestion de l'achat des terrains et un bureau d'étude pour l'implantation précise (en particulier pour les circulations et les parkings).
- Des problèmes d'évacuation des eaux pluviales sont signalés à la fois à « La Ville » et dans les routes forestières. Des devis pour travaux de curages seront demandés.
- À la suite des travaux de rénovation des voiries, des marquages (stops, lignes blanches, zébras pour arrêt de bus ou pointillées...) sont à faire. En particulier, des indications « Zone 30 » seront réalisées sur la chaussée à La Rochette.
- Noël approche : un arbre de Noël pour le personnel communal et leur famille est prévu le 30 novembre.

La commission culture et animation se réunira pour l'achat et la distribution des colis pour les personnes âgées.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h15.

Fait à Rognaix le 8 octobre 2022

Affiché le 10 octobre 2022



**Le Maire,
Patrice BURDET**